

Notice Descriptive Sommaire

« Angelina »

Antibes

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 Fondations – Façades et Toitures

- ◆ Fondations constituées de semelles en béton armé suivant étude géotechnique. Dallage du parking en béton armé
- ◆ Façades revêtues d'un enduit décoratif taloché fin ou matricé suivant localisation. Couleur et calepinage conforme au Permis de Construire
- ◆ Toiture tuiles avec isolation ou toiture terrasse plate isolée étanchée suivant la localisation
- ◆ Isolation conforme à l'étude thermique et à la réglementation RE2020

1.2 Planchers – Murs et Ossature

- ◆ Plancher en béton armé
- ◆ Ossature constituée par des murs en béton banché agglomérés de ciment ou briques d'épaisseur conforme aux normes en vigueur
- ◆ Murs de séparation intérieurs en voile de béton banché ou cloison spécifique épaisse conformément à l'étude structurelle

2. LOCAUX PRIVATIFS

2.1 Porte d'Entrée

- ◆ Portes iso blindées certifiées moulurées avec quincaillerie type aluminium, œillette et serrure A2P*. Seuil de porte en bois ou métallique

2.2 Autres Portes

- ◆ Les portes intérieures sont des portes pleines rainurées
- ◆ Les portes de placards sont coulissantes ou ouvrant à la française suivant dimension du placard
- ◆ Les placards situés dans les entrées seront équipés d'un aménagement du type tringle et chapelière sur toute la largeur

2.3 Revêtement de Sol

- ◆ Dans l'ensemble des pièces, revêtement carrelage de format 60 cm x 60 cm - choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage. Les plinthes seront assorties au carrelage
- ◆ Balcons et loggias : dalles de carrelage grès cérame posées sur plots suivant choix de l'architecte

2.4 Revêtements muraux

- ◆ Salle de bains, salle d'eau : carreaux de faïence collés grand format 30 cm x 60 cm – choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage. Pose sur hauteur d' huisserie
- ◆ Faïences sur les cloisons d'ados de la baignoire ou du receveur de douche

2.5 Peintures

- ◆ Murs, plafonds, menuiseries : 2 couches de peinture blanche et lisse
- ◆ Balcons et loggias : sous-face en béton brut de décoffrage. Recouverte d'une couche de peinture pliolute.

2.6 Menuiseries Extérieures

- ◆ Baies des pièces principales équipées de fenêtre ou porte-fenêtre en PVC de couleur conforme au Permis de Construire
- ◆ Ouverture à la française
- ◆ Double vitrage conforme à l'étude thermique
- ◆ Volets roulants en aluminium ou PVC motorisés dans toutes les pièces y compris centralisation

2.7 Cloisons

- ◆ Cloisons intérieures de type PLACOPAN d'épaisseur 50 mm

2.8 Équipement Sanitaire

- ◆ Meuble vasque de couleur blanche équipé d'un miroir et d'une applique de marque CHENE VERT ou équivalent
- ◆ Baignoire acrylique blanche
- ◆ Receveur de douche céramique extra plat
- ◆ WC avec abattant et réservoir 3/6l

2.9 Équipement Ménager

- ◆ Attentes eau froide/eau chaude et évacuations bouchonnées

2.10 Électricité et Production d'Eau Chaude

- ◆ Installation électrique encastrée conforme à la norme NF C-15100
- ◆ Tableau implanté suivant demandes Enedis et suivant plans architecte
- ◆ Production d'eau chaude collective conforme à l'étude thermique et à la réglementation RE2020 du type à accumulation alimentée par pompe à chaleur
- ◆ Prise type RJ45 : Deux dans le séjour et une dans chaque chambre et bureau

2.11 Chauffage

- ◆ Chauffage électrique individuel par panneaux rayonnants de dernière génération. Les puissances seront déterminées par l'étude thermique

2.12 Equipement des terrasses

- ◆ Les terrasses seront équipées d'un point lumineux, d'une prise de courant
- ◆ Les terrasses des rez de jardins et du dernier étage seront équipées d'un robinet de puisage

3. PARTIES COMMUNES

3.1 Porche et Hall d'entrée

- ◆ Le hall d'entrée intérieur sera aménagé selon étude de décoration de l'Architecte. Il comprendra en particulier :
 - Ouverture de la porte d'accès par vidéophonie « connectée smartphones » type INTRATONE ou équivalent
 - Les portes des halls seront équipées de badge VIGIK
 - Menuiseries aluminium ou acier laqué
 - Spot encastré ou appliques décoratives
 - Miroir et autres éléments décoratifs au choix de l'Architecte

3.2 Circulations d'Etages

- ◆ Sol en grès émaillé format 45x45 ou 30x60 selon calepinage Architecte
- ◆ Murs revêtus de peinture suivant étude de décoration de l'Architecte
- ◆ Escaliers de service accédant aux étages en béton revêtu d'une peinture anti-poussière
- ◆ Ascenseur desservant les étages y compris les sous-sols. Accès piloté depuis le sous-sol par badge VIGIK

3.3 Palières et sas d'accès aux sous-sols

- ◆ Murs revêtus de gouttelette
- ◆ Sols revêtus de peinture anti-poussière, béton brut au R-2
- ◆ Parc de stationnement, accès par porte motorisée

3.4 Local Vélos

- ◆ Sol : peinture anti-poussière
- ◆ Murs et plafond : bruts béton ou isolant thermique
- ◆ Bloc porte avec cylindre de serrure sur organigramme
- ◆ Eclairage par hublot ou tubes fluorescents commandé par détecteur de présence

3.5 Local Poubelles

- ◆ Sol : Carrelage
- ◆ Murs : Faïence murale sur 1.50m et brut au-dessus
- ◆ Plafond : Brut ou isolant thermique
- ◆ Bloc porte avec cylindre de serrure sur organigramme
- ◆ Eclairage par hublot ou tubes fluorescents commandé par détecteur de présence

4. ANNEXES PRIVATIVES

4.1 Box et parkings couverts

- ◆ Sols, murs, cloisons et plafonds réalisés en béton brut
- ◆ Marquage au sol avec numérotation

4.2 Jardins privatifs extérieurs

- ◆ Jardins engazonnés
- ◆ Clôtures du type simple torsion avec haie végétalisée suivant plans et/ou clôture rigide en périphérie de la copropriété

4.3 Caves

- ◆ Sol : béton brut
- ◆ Murs et plafond : bruts béton ou isolant thermique.
- ◆ Bloc porte avec cylindre de serrure

5. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES

5.1 Espaces Verts

- ◆ Aménagement selon plans de l'architecte
- ◆ Il est prévu un arrosage automatique, type goutte à gouttes
- ◆ Clôture rigide et/ou grille en fer forgé en limite de propriété suivant permis de construire

5.2 Circulation piétons

- ◆ Conforme au plans architecte et règlementation
- ◆ En béton désactivé, pavés autobloquants ou dalle de gravillons

La construction sera réalisée en conformité avec les règles parasismiques.

Note importante : le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente notice, pour des raisons de force majeure ou tout impératif technique éventuel. En particulier, les marques ou types de produits nommément désignés ne sont donnés qu'à titre indicatif et pourront être remplacés par des marques ou des produits de qualité équivalente.